

COMMUNE DE DURANUS Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAUREL

Présents : 8

Votants: 11

Pour: 11

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean-Michel MAUREL, Joël LECOQ, Annie LOI, François BATTU, Daniel GOBILLOT, Serge MAIFFREDI, Françoise OTT, Frédéric PEREIRA

Représentés: Jacques ISOLERY par Joël LECOQ, Gilles LE GUILLOCHET par Annie LOI, Yvette MASSIERA par Jean-Michel MAUREL

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Joël LECOQ

Objet: Budget primitif 2023 - DE_2023_011

Cette délibération annule et remplace la délibération DE_2023_3 sur laquelle les montants indiqués en Investissement étaient erronés.

Monsieur le Maire,

présente le budget primitif 2023 de la commune qui s'établit comme suit :

	Fonctionnement	investissement	total
Dépenses	291500	1085169,45	1376669,45
Recettes	291500	1085169.45	1376669.45

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le budget primitif M57 présenté par M. le Maire.

Fait et délibéré à Duranus,
le 14 mars 2023

Le Maire,
Jean-Michel Maurel



RF Prefecture des Alpes-Maritimes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 18/04/2023 006-210600557-20230414-DE_2023_011-DE